



Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Calvados

DDFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
fo.ddfip14@dgfip.finances.gouv.fr
Permanence : 02.31.38.34.61

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Caen, le 13 décembre 2016

CAP locale du 13 décembre 2016, Liminaire

MUTATIONS AGENTS C du 1^{er} janvier et du 1^{er} mars 2017

Monsieur le Président,

Les représentants FO-DGFIP sont convoqués ce jour pour examiner les mouvements de mutation du 1^{er} janvier et du 1^{er} mars 2017 pour les agents. Ils veilleront à ce que chaque agent directement ou indirectement impacté par les restructurations ait au sortir de cette réunion toutes les réponses à sa situation.

La majeure partie des restructurations entre en application au 1er janvier 2017, or, les emplois ne pourront accompagner les transferts de charge qu'à compter du prochain mouvement de mutation, soit au mieux le 1^{er} septembre pour les A et B et au 1er mars pour quelques C, puisqu'il ne s'agit que d'un mouvement complémentaire.

Le calendrier choisi est réalisé en méconnaissance totale de nos règles de gestion.

Il en résulte :

- un nombre de chaises vides en augmentation ;
- des RAN avec des sous effectif croissants : les charges de travail et les emplois sont bel et bien transférés alors que les agents ne suivent pas toujours les missions. Un transfert de charge accompagné de chaises vides ne va faire qu'aggraver les difficultés et en rien les résoudre.
- des affectations de plus en plus précarisées avec de plus en plus d'ALD ;

La situation devient ingouvernable, elle est intenable pour les agents.

Pour **FO-DGFIP**, il est temps d'en finir avec ces restructurations tous azimuts et à marche forcée dont l'encre de l'annonce n'est pas encore sèche qu'il est envisagé déjà d'autres opérations.

Pour **FO-DGFIP**, il est urgent d'en finir avec les postes vacants et les suppressions d'emploi qui fragilisent encore davantage les missions.

Un mouvement intermédiaire au 1er mars permettrait d'atténuer ces difficultés. C'est pour cette raison que **FO-DGFIP** revendique deux véritables mouvements par an pour tous, et continuera à le faire.

A l'issue de cette CAPL, **Les représentants FO-DGFIP** vous demandent de leur fournir une liste des emplois vacants.

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !